

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [03/10/2022](#)

Date de convocation : 13 septembre 2022
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Séance du 22 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTÉ et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-082
Démarche d'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 318-8-2 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 220 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB exerce la compétence «création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques». La loi du 22 août 2021 dite «climat et résilience» a prescrit aux autorités compétentes en matière de zone d'activité l'établissement d'un inventaire des zones d'activités situées sur le territoire sur lequel elles exercent leur compétence.

Cet inventaire doit comprendre pour chaque zone d'activités économiques, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activités économiques ;

- Le taux de vacance de la zone d'activités économiques ;
- Cet inventaire devra être réalisé pour le 22 août 2023. Il sera arrêté par le conseil communautaire après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'engagement de la démarche d'inventaire des zones d'activités économiques ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'engagement de la démarche d'inventaire des zones d'activités économiques ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch,
Président

